

Voici un tableau récapitulatif des différents diagnostics à effectuer selon votre situation :

LOGEMENT À LA VENTE	Plomb	Amiante	Performance énergétique
Avant le 1er janvier 1949	Oui	Oui	Oui
Entre 1949 et le 30 juin 1997	Non	Oui	Oui
Après le 1er juillet 1997	Non	Non	Oui

Diagnostic Gaz

Si installation gaz + 15 ans

Diagnostic Électricité

Si installation électricité + 15 ans

Loi Carrez

Si le lot est en copropriété

Termites

Selon arrêté préfectoral du département

ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)

Pour tous (*si présence PPR*)

Rassurez vous, la présence d'Amiante et/ou de Plomb ne constitue pas une interdiction de vente : l'obligation du vendeur est principalement d'informer l'acquéreur.

LOGEMENT À LA LOCATION	Plomb	Performance énergétique	Loi Boutin (surface habitable)
Avant le 1er janvier 1949	Oui	Oui	Oui
Entre 1949 et le 30 juin 1997	Non	Oui	Oui
Après le 1er juillet 1997	Non	Oui	Oui

ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)

Pour tous (*si présence PPR*)

Voici un tableau récapitulatif des différentes durées de validité des diagnostics :

	Vente	Location
Absence d'Amiante	Illimité Sans modification du bâti	Illimité Sans modification du bâti
Présence d'Amiante	Selon constatation et état de conservation	Selon constatation et état de conservation
Absence de Plomb	Illimité Sans modification du bâti	Illimité Sans modification du bâti
Présence de Plomb	1 an	6 ans
Performance énergétique	10 ans (sans modification)	10 ans (sans modification)
Gaz	3 ans	<i>Prochainement (2016)</i>
Électricité	3 ans	<i>Prochainement (2016)</i>
Loi Carrez	Illimité Sans modification du bâti	<i>Non obligatoire</i>
Loi Boutin	<i>Non obligatoire</i>	Illimité Sans modification du bâti
Termites	6 mois	<i>Non obligatoire</i>
ERNT	6 mois	6 mois